



FORMATION DIPLOMANTE DE NIVEAU III

CPJEPS AAVQ Animateur.trice d'Activités et de Vie Quotidienne

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant obtenir un premier niveau de qualification professionnelle dans les métiers de l'animation. Ce diplôme ne donne aucune prérogative en tant qu'éducateur sportif.

Objectifs de l'action de formation :

A l'issue de la formation, le titulaire du CPJEPS AAVQ devra être capable de :

- Participer au projet et à la vie de la structure
- Animer les temps de la vie quotidienne de groupes
- De concevoir des activités en direction d'un groupe
- Animer des activités notamment dans 3 domaines :
 - Activités d'expression (chant, danse, théâtre...)
 - Activités scientifiques et techniques
 - Activités physiques (jeux sportifs, grands jeux extérieurs, jeux de balles, jeux d'adresse, de relais...).



Programme de la formation :

- Etre acteur de son parcours :
- Se situer dans sa structure et dans son environnement professionnel
- Contribuer à l'élaboration du projet d'animation / Communiquer dans et pour sa structure
- Accueillir les publics en assurant leur sécurité physique et morale :
- Préparer et concevoir l'organisation des activités s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire des activités dans plusieurs domaines et savoir les évaluer



Adaptation de votre parcours : problème de handicap, restrictions

Notre référente handicap, Mélandine PREIRA, est présente pour vous accompagner dans la construction de votre projet, en amont de votre formation, durant les tests de sélection et votre parcours de formation.

- **Contactez-la :** melandine.preira@profession-sport-loisirs.fr / 02 35 58 16 03

CPJEPS AAVQ

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Spécialité : Animateur
Code CPF : 311014
Code Certif Info : 106401

Résultat attendu :

- Diplômant
- Accessible en VAE

Responsable et contact :

02.35.58.16.00
formation76@profession-sport-loisirs.fr

Inscription :

Formulaire en ligne accessible sur notre site

Pré-requis :

- être âgé de 16 ans à l'entrée en formation
- maîtriser à minima l'expression écrite et orale (degré 4 minima du référentiel ANLCI)
- être titulaire du PSC 1 ou de l'AFPS (ou du PSE 1 / PSE 2 / AFGSU 1 ou 2 / SST en cours de validité).

Equivalences :

Votre formation peut prendre en compte vos expériences antérieures et vous pouvez peut-être bénéficier d'allègement d'heures, de prérequis d'entrée en formation ou d'une équivalence d'UC.

- Renseignez-vous : formation76@profession-sport-loisirs.fr / 02 35 58 16 00



Méthodes et outils pédagogiques :

Les stagiaires-apprenti.e.s du CPJEPS AAVQ alternent cycles de formation en centre et stages en entreprise, l'objectif étant de se rapprocher au plus près des besoins des structures et donc de développer l'adaptabilité à l'emploi.

70% du parcours de formation se déroule notamment dans une structure d'alternance (association, structure privée ou collectivité) ayant une activité d'animation en relation directe avec le CPJEPS.

Cette formation permet de garantir le développement d'une véritable identité professionnelle en lien avec les trois domaines d'activités (activités d'expression, scientifiques et physiques).

La réussite du parcours de formation de chaque apprenant passe par :

- L'appropriation du parcours par le stagiaire lui-même,
- Le développement de compétences propres à chacun permettant de valider le CPJEPS.



La boîte à outils

- Le référentiel diplôme pour séquencer les apprentissages ;
- Les livrets de suivi et d'évaluation : outils d'échanges entre l'apprenti.e, le maître d'apprentissage et le formateur, il permet d'assurer le suivi du parcours de formation et le suivi de l'alternance ;
- La multimodalité : alternance de séances en présentiel et en distanciel, mises en situation professionnelle, temps de travail individualisé, utilisation d'une plate-forme de FOAD en synchrone et asynchrone, séances collectives et individuelles en visioconférence. 10% du parcours est réalisé en distanciel ;
- Les badges numériques : valorisation des compétences développées par les apprenants.

CPJEPS AAVQ

Conditions d'admission :

Modalité de recrutement :

- Admission après entretien
- Admission après tests (écrit/animation)
- Admission sur dossier

Niveau d'entrée minimum :

Maîtriser à minima l'expression écrite et orale (degré 4 minima du référentiel ANLCI)
La validation par un prescripteur du travail engagé par le.a candidat.e quant à son projet professionnel sera un élément supplémentaire pour leur intégration en formation. Une fiche de prescription n'est cependant pas obligatoire.

Publics :

- Formation continue
- Formation en apprentissage
- Demandeur d'emploi
- Salarié

Lieu de formation :

PSL 76 (Le Petit-Quevilly) :
2 rue d'Alembert, 76140

Modalité de validation

La formation se compose de quatre Unités Capitalisables (UC) qui doivent toutes être validées pour obtenir le CPJEPS AAVQ.

- **UC 1 : Epreuve de projet**
 - Production d'un dossier présentant la structure d'alternance, ainsi que son action à l'intérieur de celle-ci
 - Soutenance professionnelle.
- **UC 2 : Epreuve de projet**
 - Production d'un dossier présentant deux actions d'animation de temps de vie quotidienne menées au sein de la structure d'alternance
 - Soutenance professionnelle.
- **UC 3 | UC 4 : Epreuves pédagogiques**
 - Production d'un document présentant un cycle d'animation, conduite de deux séances d'animation en structure d'accueil suivie d'un entretien

Calendrier et durée :

- Le Petit-Quevilly (proche de Rouen) : du 03/10/2024 au 12/09/2025
- Le Havre : du 21/10/2024 au 12/09/2025

Volumes horaires : 483 h en centre de formation / 1134 h en entreprise

Remarque :

Formation du lundi au vendredi - de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Modalités d'entrée / sortie :

- Entrées et sorties à date fixe
- Entrées et sorties cadencées
- Individualisée

Rythme :

- Temps plein
- Temps partiel
- Temps partiel en cas d'allègement

Personnalisation du parcours :

- En groupe (non personnalisable)
- Mixte
- Individualisé
- Modularisé

CPJEPS AAVQ

Accès handicapé :

oui non

Commentaire : locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Hébergement :

oui non

Restauration :

oui non

➤ **Financement de la formation :**

- un contrat d'alternance
- un financement employeur / OPCO
- un financement CPF Transition Professionnelle
- un auto-financement
- AIF France Travail pour les demandeurs d'emplois ou personnes en CRP/CTP/CSP, cumulable avec le CPF

Remarque : n'hésitez pas à contacter PSL 76 pour toute question liée à votre financement

